



## VILLE DE MARSEILLE

### COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Etablissements Recevant du Public

#### PROCES-VERBAL Séance du Lundi 9 Mars 2020

#### MEMBRES DE LA COMMISSION AVEC VOIX DELIBERATIVES :

Présents :

- |                 |   |
|-----------------|---|
| - M. PADOVANI   | Adjoint au Maire de Marseille,<br>Président de la Commission par délégation |
| - M. POILLOT    | Direction Départementale des Territoires et de la Mer                       |
| - Mme VAN HUYEN | Association des Paralysés de France – France Handicap                       |
| - Mme PASTE     | Association Rétina France   |

D.P.H. – PV C.C.A. N° : 2020/178

n° S.A.U : PC 013055 19 00896P0

Transmis à la C.C.A. Le : 25/02/2020

Demandeur : SNC LINKCITY Sud Est

Adresse des Travaux : 59 Rue de Lyon - 13015

Nature des Travaux : Construction de 25 logements loyer social, 60 logements loyer intermédiaire et 3 cellules commerciales en rez-de-chaussée

Catégorie de l'Etablissement : 5 Type : N.M

Instructeur : M. POILLOT

#### AVIS DE LA COMMISSION

En application du Code de la Construction et de l'Habitation, du Code de l'Urbanisme, du Décret n° 95-260 du 8 Mars 1995 modifié par les Décrets n°97-645 du 31 Mai 1997, n° 2004-160 du 17 Février 2004, n° 2006-1089 du 30 Août 2006 et n° 2007-1177 du 3 Août 2007, de l'Arrêté Préfectoral n° 2015253-016 en date du 9 Septembre 2015 et de la Délibération du Conseil Municipal n° 18/0005/DDCV en date du 12 Février 2018, la Commission a examiné le dossier visé ci-dessus, inscrit à l'ordre du jour, et a émis l'avis suivant :

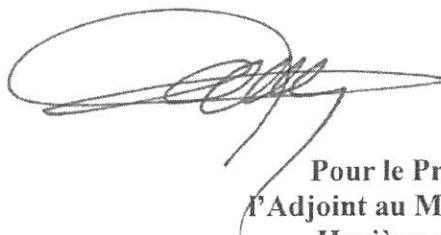
#### AVIS DEFAVORABLE

Les documents fournis ne permettent pas d'apprécier de façon précise la manière dont le projet traite l'accessibilité aux personnes handicapées. Les dispositions des articles R 111.19.1 et R 111.19.2 du Code de la Construction et de l'Habitation ne sont pas respectées.

- Le détail de l'accès aux commerces 1 et 2 situés sur une voie en pente doit être joint au dossier.
- Les altimétries intérieur/extérieur de chaque commerce doivent figurer sur les plans et être mises en cohérence avec la pente de la voie.

Hôtel de Ville – 13233 Marseille Cedex 01 – Tél. : 04 91 55 11 11





**Pour le Président,  
l'Adjoint au Maire Délégué  
Hygiène et Santé  
Personnes Handicapées  
Alzheimer – Sida – Toxicomanie**

**Patrick PADOVANI**

